

Marchandisation des rues de Paris

(avril 2010)

Des riverains s'étant plaints au Maire du 2^{ème} de la création d'une terrasse fermée au 83 rue de Réaumur (J&J Food), Jacques Boutault leur a communiqué le courrier de protestation qu'il avait adressé à Lyne Cohen-Solal, adjointe du Maire de Paris en charge du commerce : alors qu'il avait donné un avis négatif à la création de cette terrasse, afin d'assurer tranquillité et sécurité aux habitants et aux passants et de tenir compte de l'agrandissement à venir d'une station Vélib', L. Cohen-Solal est passée outre et a autorisé la terrasse.

En principe, Anne Hidalgo, adjointe en charge de l'urbanisme, et Annick Lepetit, en charge de l'espace public, devraient avoir leur mot à dire dans ce genre de décision, mais manifestement elles laissent le champ libre à l'adjointe en charge du commerce, qui pour sa part ne se soucie que de l'intérêt des commerçants. Quant à l'adjointe en charge du Handicap, Véronique Dubarry, nous avons appris par l'association Les Droits du piéton que lors d'une réunion qui s'est tenue le 19 mars à l'Hôtel de Ville, elle avait carrément refusé de mettre en application les dispositions du *Schéma directeur d'accessibilité de la voie publique aux personnes handicapées*, pourtant adopté à l'unanimité par le Conseil de Paris en 2002 !

Enfin, il semble que la révision annoncée depuis des années du règlement des terrasses et étalages va se faire non seulement sans concertation avec les habitants, mais sans être soumise au Conseil de Paris. A votre avis, à qui profitera ce mode de décision, pour le moins non démocratique ?